



Envoyé en préfecture le 15/04/2021	
Reçu en préfecture le 15/04/2021	
Affiché le 15/04/2021	
ID : 030-21300037-20210330-DCM202126-DE	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2021-26/5.3/30-03

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 16-03-2021
Notifiée aux élus le : 24-03-2021
Date de l'affichage : 24-03-2021

OBJET :

INFORMATIONS DÉCISIONS DU MAIRE
PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'an deux mille vingt et un,
Le TRENTE MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Gilles TRAUULET, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Pierre MAUMEJEAN à Régis VIANET, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUULET, Michel AUSSANAIRE à Gilles TRAUULET, Maryline POUGENC à Cédric BONATO, Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Christian GROUL

Rapporteur : Gilles TRAUULET

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, le Président de séance présente, pour M. le Maire excusé, les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes.

Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Président de séance et sur sa proposition,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2021/4 qui concède à Mme PRESLEUX une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/5 qui annule et remplace la décision 2020/32 et qui prend en charge le sinistre de Mme SUDRY à hauteur de 556,80 € en réparation.
- 2021/6 qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la requalification et la mise en sécurité du quartier du Bosquet à hauteur de 59 972 €
- 2021/7 qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de réaménagement de la future maison France Services à hauteur de 77 300 €.



- 2021/8 qui annule et remplace la décision 2020/37 et qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la requalification de l'entrée de ville, Route de Nîmes-RD979 auprès de différentes partenaires :
 - CD30 : 19 %, soit 400 000 €
 - État : 13 %, soit 280 000 €
 - Région Occitanie, 20 %, soit 412 317 €
 - SMEG, 22 %, soit 465 000 €.
- 2021/9 qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre d'une opération visant à étendre le dispositif du réseau de vidéoprotection par l'installation de trois caméras supplémentaires à hauteur de 13 181 €.
- 2021/10 qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de performance énergétique pour un montant de 121 243 €.
- 2021/11 qui attribue le lot 5 du marché à bons de commande de travaux d'impression pour l'Office du Tourisme à l'Imprimerie Menard pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour la même durée à compter du 1^{er} janvier 2021.
- 2021/12 qui concède à Monsieur LASSERRE une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/13 qui concède à Monsieur MAZZILLI une concession cinéraire dans le cimetière communal pour trente ans moyennant une redevance de 775 €.
- 2021/14 qui concède à Mme PEY une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/15 qui concède à Monsieur COMBE une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/16 qui concède à Mme GARCHET une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/17 qui annule et remplace la décision 2021/10 et qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de performance énergétique pour un montant de 119 148 €.
- 2021/18 qui concède à Monsieur GALVAN une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/19 qui concède à Mme MARQUET une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/20 qui concède à Monsieur PAULET une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/21 qui concède à Monsieur BARTHELOT une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/22 qui concède à Monsieur CORNUS une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/23 qui concède à Monsieur SIRVENT une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/24 qui concède à Mme DUPLISSY une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/25 qui concède à Mme ARNAUD une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/26 qui concède à Monsieur BRUGUIER une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.

- 2021/27 qui concède à Mme ASSAYAG une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/28 qui concède à Mme MARTIN une concession funéraire dans le cimetière communal pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €.
- 2021/29 qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la résidence artistique et théâtrale à hauteur de 10 000 €
- 2021/30 qui porte reprise de concession cinéraire VIVIER 3C.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 15/04/2021

Pour le Maire empêché
Le Président de séance,

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI

Gilles TRULLET
Maire-Adjoint faisant fonction



RÉSULTAT DU VOTE :

Délibération 2021-26	INFORMATIONS DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

